



**FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE**

En affaires pour vos affaires.
630 boul. René-Lévesque O., bureau 2880
Montréal (Québec) H3B 1S6

Montréal, le 25 mai 2022

M. François Legault
Premier ministre du Québec

Par courriel : premierministre@quebec.ca

Objet : Prioriser l'élimination des obstacles au commerce intérieur et la mobilité de la main-d'œuvre

Monsieur le Premier Ministre,

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est le plus grand regroupement de petites et moyennes entreprises (PME) au Canada, réunissant quelque 95 000 propriétaires de PME, dont 20 000 au Québec. Par la présente, nous demandons au gouvernement de faire en sorte que l'élimination des obstacles au commerce intérieur et à la mobilité de la main-d'œuvre soit une priorité nationale.

Le 1^{er} juillet 2022 marque le 5^e anniversaire de l'entrée en vigueur de l'*Accord de libre-échange canadien* (ALEC). Depuis sa signature, des progrès ont été réalisés afin de réduire les obstacles au commerce intérieur et ainsi accroître la mobilité de la main-d'œuvre partout au pays. Toutefois, la FCEI constate que certaines avancées tardent à être adoptées et que plusieurs barrières importantes subsistent toujours. À titre d'exemple, seuls 11 accords couvrant 14 des 35 points du plan de travail de la *Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation* (TCCR) ont été ratifiés par les représentants provinciaux, territoriaux et fédéraux. Sur ces 11 accords, seuls trois ont été pleinement mis en œuvre par l'ensemble des provinces et des territoires. Cette situation démontre qu'un leadership politique plus soutenu est nécessaire.

Nous portons également à votre attention que d'autres obstacles qui ont été médiatisés, mais qui ne relèvent pas de la TCCR, existent encore aujourd'hui. Citons par exemple l'absence de libre circulation à travers les frontières provinciales du vin, de la bière et des spiritueux. Nous pouvons aussi souligner les exigences fédérales en matière d'inspection de la viande, qui représentent un autre irritant de longue date. Ces exigences entravent la circulation de la viande entre les frontières provinciales et territoriales (des restrictions qui, selon notre compréhension, ont été assouplies pendant la COVID-19, afin de garantir la présence de viande dans les épiceries). Il est important d'accélérer l'élimination des frontières au sein de notre pays pour stimuler la croissance des entreprises canadiennes, mais aussi pour signaler à l'international que le Canada est un pays réellement ouvert et sans obstacle à la circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.

Plutôt que de faire de nombreuses recommandations spécifiques sur le commerce intérieur et la mobilité de la main-d'œuvre comme nous l'avons fait dans le passé, nous en formulons qu'une seule : **La FCEI recommande aux dirigeants du Canada d'adopter rapidement un accord de reconnaissance mutuelle englobant toutes les mesures réglementaires fédérales, provinciales et territoriales qui imposent des exigences à la vente ou à l'utilisation de tous les biens et services — de sorte que tout bien ou service pouvant être vendu ou**

utilisé dans une province puisse être facilement vendu ou utilisé dans toutes les autres provinces et tous les territoires sans avoir à satisfaire à des exigences supplémentaires.

Selon cette approche, les provinces et les territoires n'auraient qu'à reconnaître mutuellement leurs normes réglementaires. Un exemple est celui des différentes exigences en matière de santé et de sécurité au travail, qu'il s'agisse de bottes de travail ou de dispositifs de protection antichute. Si une entreprise respecte les normes de santé et de sécurité d'une province, pourquoi cela ne serait-il pas suffisant pour n'importe quelle province? Bien entendu, nous comprenons que les provinces et les territoires puissent obtenir des exemptions au besoin, mais nous privilégions l'approche de la liste négative. Cette approche serait préférable au processus actuel qui consiste à identifier les obstacles pour ensuite prendre des années à signer un accord, en vue de le mettre en œuvre.

Par ailleurs, nous profitons de cette lettre pour vous informer que notre bulletin sur le commerce intérieur sera publié à la fin juin, coïncidant avec l'anniversaire de l'ALEC. Cette publication fera l'évaluation de l'avancement de l'accord au moyen d'une série d'indicateurs. Pour réaliser ce travail, nous avons rencontré des fonctionnaires de tout le Canada afin de finaliser notre méthodologie. Sachez également que toute province qui accepte notre recommandation audacieuse de reconnaître mutuellement toutes les normes et tous les règlements provinciaux et territoriaux recevra automatiquement la note A sur notre bulletin des provinces.

L'élimination des obstacles au commerce intérieur est un élément clé pour soutenir une reprise économique robuste et durable au Canada. En confirmant que chaque juridiction de notre pays reconnaît mutuellement toutes les autres normes et réglementations provinciales et territoriales, le Canada enverrait un message fort au reste du monde en ce qui a trait à sa volonté de créer un climat d'investissement attrayant. Enfin, la reconnaissance mutuelle profiterait grandement aux entreprises et aux consommateurs canadiens en augmentant le choix de biens et de services, en réduisant les prix dans un contexte de forte inflation, en créant de nouveaux emplois, et en encourageant l'innovation.

Au nom des propriétaires de petites entreprises du Québec et du Canada, nous espérons sincèrement que vous prendrez en considération notre recommandation de faire ce pas audacieux vers la reconnaissance mutuelle et ainsi devenir chef de file leader en la matière. Nous serons heureux de rencontrer vos responsables du commerce intérieur alors que nous continuons à finaliser la méthodologie de notre bulletin des provinces. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.



François Vincent
Vice-président, Québec

p. j. : Lettre envoyée aux premiers ministres des provinces canadiennes